

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 MAI 2015

La Présidente, Mme Colette Rossat-Favre, ouvre la séance à 18h45.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté sans discussion.

2. Adoption du procès-verbal de la dernière Assemblée générale tenue le 21 juin 2014

Le procès-verbal est accepté sans discussion, avec remerciement à son auteur, M. Christoph Müller.

3. Allocution de M. Christoph Müller, Doyen de la Faculté de droit

J'aimerais donc vous informer brièvement sur quelques éléments phares de notre Faculté pendant l'année passée.

Cette année a notamment été marquée par un renforcement du corps professoral et de trois de nos centres.

En août 2014, M. Thierry Obrist a rejoint le corps professoral en tant que professeur extraordinaire à 50% en droit fiscal. Nous nous réjouissons de pouvoir continuer à développer ce domaine du droit. Le droit fiscal permet en effet de créer de nombreux liens non seulement avec les pouvoirs politiques, mais aussi avec le tissu économique local et régional.

La Faculté a également renforcé trois de ses centres :

1. Tout d'abord, le Centre Romand de Recherche en Criminologie - le CRRC -, par une augmentation du taux d'activité du professeur André Kuhn de 50% à 100%.

Le CRRC est un centre d'étude de la déviante criminalisée. Il est ouvert à des aspects de sociologie de la déviance, de psychologie, de géographie, voire de biologie et de neurobiologie, comme aussi à des aspects policiers et juridiques.

2. Le deuxième centre qui a été renforcé est le Pôle de propriété intellectuelle et de l'innovation - le PI² - par une augmentation du taux d'activité du professeur Daniel Kraus qui est devenu professeur extraordinaire à 62,5% (pour être précis).

3. Le troisième centre à être renforcé est celui de droit des migrations - le CDM. Madame Cesla Amarelle, par ailleurs conseillère nationale, a en effet été récemment nommée professeure extraordinaire à 50% à partir du 1^{er} août de cette année.

L'année passée, la Faculté de droit a aussi fait évaluer son programme de Bachelor of Law par le Secteur Qualité de notre Université.

Les résultats de cette évaluation confirment la cohérence et la qualité de cette formation.

Selon les sondages effectués, 97% des étudiants sont satisfaits et recommanderaient le Bachelor of Law de notre Faculté.

Nous sommes certes contents de ces résultats très positifs.

Mais le savoir-faire ne suffit pas. Il faut encore le faire savoir et c'est sur l'aspect de la promotion de nos filières que nous devons travailler encore davantage.

* * *

Autre fait marquant : les concours inter-universitaires ou - en nouveau français - les Moot Courts.

Cette année, nos étudiants ont notamment brillé au Swiss Moot Court :

Ce concours mettait en prise 43 équipes des différentes Facultés de droit suisses. Au terme de la phase écrite, pendant laquelle il fallait rédiger un recours au Tribunal fédéral, seules les 12 meilleures équipes ont été sélectionnées pour participer à la phase orale. Comme chaque

année, celle-ci s'est tenue au Tribunal fédéral à Lucerne. Le jury de la phase orale est composé de juges fédéraux, de professeurs de droit et d'avocats. Le cas pratique de cette année portait sur une question de responsabilité civile.

Une de nos équipes a obtenu la première place lors des plaidoiries finales. Cette équipe était constituée de Mesdames Valérie Nys et Samantha Rieder.

Ce n'est pas tout : car cette équipe a gagné en finale contre l'autre équipe neuchâteloise formée par Mesdames Caroline Checcacci, Célia Huart et Chloé Hasler, ainsi que Monsieur Yves Streit.

Ce n'est toujours pas tout : car le prix des meilleurs mémoires écrits est également allé à une équipe en partie de notre Faculté. Il s'agit de Mesdames Sonia Sinnathamby, Sophie Ciocca, Léa Hilscher et Sultan Bati.

Un chaleureux bravo à ces étudiants !

* * *

Avant de conclure, j'aimerais encore mentionner un autre fait qui est trop souvent occulté lorsque l'on parle du financement de notre Université.

Il s'agit des subsidés et crédits de recherche décrochés par les professeurs.

Pour l'année 2014, il s'agit d'un montant de presque 3 millions de francs suisses que les professeurs de notre Faculté ont réussi à lever pour financer leurs projets de recherche.

C'est une somme très importante pour une Faculté de la taille de la nôtre, active dans le domaine des sciences humaines et sociales.

La contribution de l'Etat de Neuchâtel ne représente qu'un tiers du budget de l'Université. Un deuxième tiers provient de subventions fédérales et des autres cantons. Et le dernier tiers est justement obtenu par les chercheurs eux-mêmes à travers la recherche compétitive et d'autres mandats.

La contribution de l'Etat de Neuchâtel ne représente donc de loin pas tout, mais il s'agit d'un socle indispensable, sans lequel nous n'arriverions tout simplement pas à obtenir les deux autres tiers.

J'aimerais conclure mon bref compte-rendu par des remerciements :

Au nom de notre Faculté, j'aimerais vous remercier de faire partie des environ 1'200 membres d'UniNExt et de contribuer aux activités de notre association.

UniNExt est très précieuse pour notre Faculté, à bien d'égards :

C'est vrai que nous sommes - heureusement ou malheureusement - loin du fonctionnement de certaines grandes Universités américaines où les *Alumni* contribuent à près de 50% du budget de la Faculté. Pour la *Columbia Law School* à New York, par exemple, on parle d'environ USD 200 millions par année payés par les anciens étudiants.

Mais : vos cotisations - pour autant bien évidemment qu'elles soient effectivement payées ! - permettent néanmoins de soutenir certains projets plus modestes de la Faculté et des étudiants.

Mais je pense que votre soutien le plus précieux est plutôt d'ordre relationnel et moral :

- D'abord, vous représentez des relais indispensables pour l'insertion professionnelle de nos étudiants;
- Vos carrières et vos personnalités servent ensuite de modèles aux enfants actuels de notre Alma Mater;
- Votre attachement à notre Faculté fait de vous des ambassadeurs très précieux de notre institution;
- UniNExt et les membres qui la composent nous permettent finalement de mettre nos activités actuelles en perspective, de prendre du recul et de voir nos engagements dans la durée, au fil des générations. C'est indispensable à une époque où tout évolue très rapidement et qu'il est d'autant plus important de garder le cap.

4. Rapport de la Présidente

La présidente divise son rapport en 3 parties :

- a. La gestion courante
- b. Les activités 2014-2015
Les projets

a) Gestion courante

Le Comité est assisté de Mme Viviane Perratone, assistante à la Faculté de droit, qui assure le secrétariat de l'Association et de Mme Cindy Leschaud, qui assure la mise à jour du site internet ainsi que toute la partie graphique qui supporte les communications du comité.

L'équipe fonctionne simplement et efficacement. En deux mots, tout roule et, au nom du Comité, Colette Rossat-Favre remercie de tout cœur Viviane et Cindy de tout ce qu'elles font pour l'association. Des remerciements vont également à M. Bourquin, régisseur de l'Uni, pour son appui technique lors de l'organisation de nos manifestations.

b) Les activités 2014-2015

Prix UniNExt

Comme chaque année, UniNExt a attribué un prix, d'un montant de CHF 1000.-, à un des meilleurs mémoires de master de la Faculté de droit. En 2014, le choix s'est porté sur un mémoire rédigé par M. Luca Melcarne sous la direction du Prof. Blaise Carron. Ce mémoire est intitulé : «Un locataire fauteur de troubles dans l'immeuble : quelle protection pour les autres locataires en droit privé ?». M. Melcarne a su, avec beaucoup de talent, mettre sur papier un sujet du quotidien avec une vision très pratique du droit et de sa mise en œuvre. Hélas, le programme prévu pour l'AG 2015 ne laisse pas suffisamment de temps pour une présentation de son mémoire par M. Melcarne.

Le Master, et après ?

En mars de cette année, UniNExt a également organisé la désormais classique journée d'information aux étudiants, en collaboration avec l'Association neuchâteloise des étudiants en droit (ANED) et la Faculté de Droit. UniNExt a invité 7 professionnels du droit, tous membres d'UniNExt. Cette année, en plus des professions classiques d'avocat et de notaire, les étudiants ont pu bénéficier de présentations relatives à l'activité de juriste au sein d'une association caritative, du Tribunal arbitral du sport ou encore au sein de la Fédération horlogère pour les aspects liés à la propriété intellectuelle. Pour la première fois, UniNExt a également collaboré avec l'Association neuchâteloise des avocats stagiaires (ANAS), dont un des membres est venu spécifiquement présenter le stage d'avocat.

UniNExt a par ailleurs offert son soutien à deux manifestations :

Printemps culturel Iranien

Cette manifestation, portée par les divers acteurs culturels du canton, a notamment mis à l'honneur M. Mohammad Mossadegh, ancien premier ministre d'Iran. Mohammad Mossadegh a été un des premiers juristes à avoir obtenu son doctorat en droit à l'Université de Neuchâtel; une exposition lui est consacrée, qui peut être vue à l'Université jusqu'au 21 juin 2015. La mise à l'honneur de Mohammad Mossadegh, comme alumnus de la Faculté de droit, a aussi été l'occasion pour l'Université de mettre à l'honneur les associations d'Alumni qui ont chacune eu droit à une double page dans UniNEws. Plusieurs exemplaires d'UniNEws sont à disposition des membres d'UniNExt. On peut y lire plusieurs contributions sur Mohammad Mossadegh, dont une contribution financée par UniNExt, qui a été écrite par une étudiante de la Faculté de droit d'origine iranienne.

Les membres d'UniNExt bénéficient d'entrées gratuites réservées aux partenaires de la manifestation. Des informations sur l'agenda de la manifestation feront l'objet de courriels à nos membres.

Débat organisé par l'ANED

UniNExt a également offert un soutien financier à une conférence organisée par l'ANED avec plusieurs parlementaires sur le thème « *Le droit suisse doit-il primer sur le droit international* ». Tous les membres d'UniNExt ont été conviés à assister à cette conférence/débat organisée à l'Aula des jeunes-Rives; cette manifestation a remporté un bon succès.

c) Les projets pour 2015-2016

S'agissant des aspects « institutionnels », il s'agira de redéfinir nos rapports avec les autres Associations d'Alumni (en particulier la SAN) et de voir comment doper nos rentrées financières pour en faire plus, en particulier en faveur des étudiants.

Le Comité d'UniNExt continuera aussi à promouvoir l'association en collaborant avec les étudiants chaque fois que cela est possible, et en encourageant l'adhésion de nouveaux et d'anciens diplômés à UniNExt.

UniNExt continuera en outre à développer son site internet de manière à en faire un véritable outil de réseautage.

Deuxième édition du bal du droit ? Autres événements particuliers ? Le Comité UniNExt réfléchit à l'agenda 2015-2016.

La présidente rappelle enfin qu'après avoir assuré sa fonction durant deux mandats, elle souhaite remettre le flambeau à un-e successeur-e au printemps 2017. Le Comité a commencé à prendre des contacts pour repourvoir le poste. Les personnes intéressées sont vivement encouragées à communiquer leur intérêt au Comité.

5. Rapport de la Trésorière

Mme Sabrina Burgat présente les comptes. Ceux-ci ont été distribués. Le dernier exercice présente un bénéfice de CHF 4'588.35, en hausse par rapport au bénéfice de 2013 qui était de CHF 1'739.20.

6. Rapport du vérificateur des comptes

Lecture du rapport est donnée par M. Lionel Capelli. Les vérificateurs de comptes ont procédé à une vérification par sondage. Les comptes ont été tenus de manière régulière, de sorte que le vérificateur demande d'approuver les comptes.

7. Approbation des comptes

Les comptes sont approuvés à l'unanimité. Décharge est donnée au Comité.

8. Divers

Aucun point n'est relevé.

La Présidente clôt la séance à 19h15 et présente l'orateur du jour, M. Vincent Adatte, co-fondateur de la Lanterne magique. Devant un auditoire captivé, M. Vincent Adatte présente de nombreux extraits de films mettant en exergue le regard des cinéastes sur le monde juridique.

Neuchâtel, 31 mars 2015

Sabrina Burgat

Christoph Müller

Colette Rossat-Favre